

## Déclaration de Leo Tindemans (7 janvier 1976)

**Légende:** Le 7 janvier 1976 à Bruxelles, Leo Tindemans, Premier ministre de Belgique, rend public son rapport sur l'Union européenne.

**Source:** Bulletin des Communautés européennes. Décembre 1975, n° 12. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes. "Déclaration de M. Tindemans", p. 5-7.

**Copyright:** (c) Union européenne

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/declaration\\_de\\_leo\\_tindemans\\_7\\_janvier\\_1976-fr-d8c13997-f999-492c-bd2c-f2947bod9a9b.html](http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_leo_tindemans_7_janvier_1976-fr-d8c13997-f999-492c-bd2c-f2947bod9a9b.html)

**Date de dernière mise à jour:** 14/02/2017



## Déclaration de Leo Tindemans (7 janvier 1976)

Presque tous mes interlocuteurs m'ont affirmé ne pouvoir imaginer un meilleur avenir pour leur pays qu'à travers la construction de l'Europe; mais parallèlement l'opinion publique est désorientée et sceptique devant l'absence de réalisations et de volonté politique.

Comme homme politique, je sais que l'on ne surmonte pas l'inquiétude et le scepticisme par des constructions juridiques ou des déclarations d'intention. On ne peut tenter de le faire qu'en entreprenant des *actions cohérentes vers un but précis*. C'est cette considération fondamentale qui m'a guidé dans la rédaction du rapport.

Je décris l'Union européenne non pas comme le stade final de l'unification de l'Europe, mais comme une phase nouvelle et indispensable, au cours de laquelle s'opérera dans les rapports entre les Neuf *une mutation qualitative*.

Celle-ci implique :

- pour la *Communauté*, une consolidation et un approfondissement;
- pour les *États membres*, des engagements supplémentaires concernant les objectifs à atteindre, les progrès à réaliser dans l'immédiat, le renforcement des institutions garantes de la progression continue vers le but défini en commun.

Cet ensemble d'engagements constitue la mutation qui caractérise l'Union européenne, et la distingue de la phase actuelle de l'unification de l'Europe.

Je suggère donc que le Conseil européen se fixe comme premier objectif *la définition des buts à atteindre* au cours de l'Union européenne en rattachant ces buts aux préoccupations profondes de nos peuples. Il faut que l'opinion européenne connaisse la perspective dans laquelle se place notre volonté d'union et qu'elle y donne son adhésion.

J'ai traité ensuite *des relations extérieures* parce que j'ai perçu au cours de mes visites combien nous ressentons tous la diminution du poids de nos pays dans les débats du monde et la vulnérabilité croissante de notre mode de vie. Je fais des propositions qui doivent permettre à l'Europe de définir de manière plus solidaire sa politique dans les différents domaines de la politique extérieure, y compris la sécurité, en vue de mieux faire entendre sa voix. Il s'agit ainsi de dépasser le stade de la coordination, les Neuf prenant l'engagement d'aboutir à un point de vue commun.

Il ne peut y avoir de politique extérieure véritable, si l'Union européenne ne se fonde pas au plan interne sur une politique commune. Mon rapport se devait donc d'évoquer les questions économiques et monétaires. L'Union européenne comporte évidemment à terme une politique économique et monétaire commune. Pourtant de tous les sujets évoqués au cours de mes rencontres, c'était certainement le plus délicat et le plus difficile. Je propose ici au Conseil européen une approche communautaire nouvelle, imparfaite certes, mais qui a le mérite d'essayer de surmonter nos impasses actuelles, qui ont conduit ces derniers temps à un recul. L'inaction dans un domaine aussi fondamental porte atteinte à la solidité de la construction européenne: c'est l'acquis communautaire même qui est en cause.

Mais l'Union européenne sera incomplète si elle ne propose pas dans le domaine économique et social un concept de société post-industrielle respectant les valeurs de base de notre société et conciliant les droits de la personne et ceux des collectivités. J'ai donc également fait des suggestions dans ce domaine.

L'Union européenne ne peut concerner uniquement les États ou les gouvernements, elle doit être perçue par le citoyen européen. En conséquence, j'ai fait des suggestions pour que les ressortissants de l'Europe puissent bénéficier directement du changement qui intervient dans les rapports entre États.

L'Union européenne sera donc réalisée par un processus continu: la mise en œuvre des progrès suggérés

exige des institutions communes plus fortes et plus efficaces. Il faudra tirer toutes les conséquences des deux décisions récentes et fondamentales: l'élection du Parlement au suffrage direct et la mise en place du Conseil européen. Le rapport contient en outre des propositions tendant à assurer un meilleur fonctionnement du Conseil, à permettre une plus grande contribution de la Commission à l'œuvre commune, et finalement à assurer l'indispensable délégation du pouvoir d'exécution.

J'aurais pu, dans le cadre de mon mandat, faire un tout autre rapport: mettre l'accent sur les formes juridiques, indiquer le schéma constitutionnel qui a mes préférences pour l'Europe de l'avenir ou encore faire un simple résumé des propositions qui m'ont été soumises. Je n'ai pas fait ce choix, car je suis convaincu que l'Europe ne peut s'engager dans la voie fédéraliste, à laquelle je crois, si dans l'immédiat nous ne sauvons pas ce qui a déjà été réalisé et qui est menacé, et si nous ne nous engageons pas concrètement, dans les domaines essentiels, à faire cette mutation qualitative de nos rapports, indispensable pour effectuer le progrès irréversible vers l'Union.

J'avais une mission politique; le rapport, que j'ai voulu politique, poursuit un double objectif :

- définir une perspective d'ensemble qui peut servir de cadre à l'action européenne dans les pays membres au cours des prochaines années;
- indiquer en même temps un certain nombre de pas concrets qui doivent être effectués simultanément dans les différentes directions dégagées par cette perspective d'ensemble.

En terminant, je voudrais attirer l'attention sur un élément essentiel: la crédibilité de notre entreprise. J'ai déjà indiqué que ce souci m'avait conduit à faire aujourd'hui un rapport politique axé sur des progrès concrets et importants dans une perspective cohérente, plutôt que de proposer une nouvelle construction juridique ou d'énumérer différentes options. C'est parce qu'il me semble que l'Europe doit gagner en crédibilité à l'intérieur comme à l'extérieur, qu'elle doit toujours parler d'une seule voix dans les principaux problèmes mondiaux, qu'elle ne peut négliger les problèmes centraux de l'économie et de la monnaie, qu'elle doit pouvoir proposer un modèle de société, qu'elle doit être proche du citoyen et qu'elle doit renforcer sa capacité d'agir, c'est-à-dire ses institutions. Mais cette crédibilité ne dépend pas seulement des gouvernements, elle dépend de l'opinion publique. Si ce rapport devait provoquer un débat général en Europe sur la motivation de la construction européenne et sur les conséquences du choix politique que certains États ont fait il y a vingt-cinq ans et d'autres plus récemment, j'estime déjà, pour ma part, qu'il n'aura pas été tout à fait inutile, car il aura contribué à préparer le choix qui doit être fait si l'Europe veut avoir un avenir.